

DEPARTEMENT DU JURA

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

VU LE PREFET DU JURA
Pour demeurer annexe à
son arrêté de ce jour
LONS LE SAUNIER, le: 2 - AVR 1997

Le PREFET.

Le Maire
Pour le Maire (ou, en l'absence
du Maire, le Vice-Maire ou le
Le Maire-Adjoint ou le Maire-Adjoint-Adjoint)

SERVICE DE L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE ET FORESTIER

Commune de PLAINOISEAU

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

(I Décret n°86-1420 du 31/12/1986 pour l'application de l'article 52.1 du Code Rural I)

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

PLAN DES ZONES DE REGLEMENTATION



Zones soumises à autorisation préfectorale

Zones libres

ZONE SOUMISE A AUTORISATION PREFECTORALE POUR LES RESINEUX

Conforme à l'avis de la Commission Communale d'Aménagement Foncier du: 2 Juin 1995

Echelle: 1/5000

Vu et approuvé, le:

LE JUGE DU TRIBUNAL D'INSTANCE

de:

